

## La gestion des A.E.S.H

A compter du 2 décembre 2019, trois structures assurent la gestion administrative et financière des A.E.S.H :

- le [service de l'accompagnement éducatif \(S.A.E\)](#) au rectorat à Nantes pour les A.E.S.H/A.E.N.S.H et A.P.S.H rémunérés sur le titre 2,
- le [service mutualisateur de la paie et de l'assistance aux équipes éducatives \(S.M.P.A.2.E\)](#) au lycée Douanier Rousseau à Laval pour les A.E.S.H rémunérés sur le hors titre 2,
- le service mutualisateur de paie Le Mans Sud au lycée Le Mans Sud au Mans (SMP LMS) pour les nouveaux A.E.S.H rémunérés sur le hors titre 2.

Ainsi, l'Académie compte trois employeurs d'A.E.S.H : le Recteur, le proviseur du lycée Douanier Rousseau à Laval et la proviseure du lycée Le Mans Sud au Mans.

Les services A.S.H des D.S.D.E.N déterminent le support budgétaire sur lequel seront installés les AESH et donc l'employeur de ces derniers.

### S.M.P.A.2.E et S.M.P L.M.S

---

Les accompagnants gérés par le S.M.P.A.2.E et le S.M.P L.M.S exercent leurs fonctions dans les écoles, les collèges et les lycées de l'enseignement public et privé sous contrat.

Pour tout renseignement complémentaire :

**SMPA2E**- Lycée polyvalent Douanier Rousseau  
7, rue des archives 53000 LAVAL

Pour toute question relative au contrat de travail :

- Pour les départements 44 et 49 : [aesh.4449@ac-nantes.fr](mailto:aesh.4449@ac-nantes.fr)
- Pour les départements 53, 72 et 85 : [aesh.537285@ac-nantes.fr](mailto:aesh.537285@ac-nantes.fr)

Pour toute question relative à la paie : [paie.assisteducation@ac-nantes.fr](mailto:paie.assisteducation@ac-nantes.fr)

**SMP LMS** - Lycée polyvalent Le Mans Sud  
128 rue Henri Champion 72100 LE MANS  
[smp.lms@ac-nantes.fr](mailto:smp.lms@ac-nantes.fr)

### S.A.E

---

Le Service de l'Accompagnement Éducatif (S.A.E) assure la **gestion administrative et financière des accompagnants des élèves et des agents en situation de handicap** qui relèvent d'un contrat Etat, signé par le recteur.

Les accompagnants gérés par le S.A.E exercent leurs fonctions dans les écoles, les collèges et les lycées de l'académie des réseaux public et privé sous contrat. Les A.E.S.H en C.D.I sont tous gérés par le S.A.E.

Afin de faciliter la gestion de ces personnels, le S.A.E distinguera les accompagnants en fonction des missions exercées :

- A.E.S.H : accompagnant d'élèves en situation de handicap
- A.E.N.S.H : accompagnant d'enseignant en situation de handicap
- A.P.S.H : accompagnant de personnel en situation de handicap

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le S.A.E :

- soit par courrier, à l'adresse suivante :  
Rectorat – Service de l'Accompagnement Educatif,  
4, Rue de la Houssinière  
B.P. 72616  
44 326 Nantes Cedex 3

(en indiquant votre département d'affectation)

- soit par mail aux adresses électroniques suivantes selon le lieu du département d'affectation :
  - [contact.AESH@ac-nantes.fr](mailto:contact.AESH@ac-nantes.fr) pour le département de Loire-Atlantique,
  - [contact.AESH49@ac-nantes.fr](mailto:contact.AESH49@ac-nantes.fr) pour le département de Maine-et-Loire,
  - [contact.AESH53@ac-nantes.fr](mailto:contact.AESH53@ac-nantes.fr) pour le département de Mayenne,
  - [contact.AESH72@ac-nantes.fr](mailto:contact.AESH72@ac-nantes.fr) pour le département de Sarthe,
  - [contact.AESH85@ac-nantes.fr](mailto:contact.AESH85@ac-nantes.fr) pour le département de Vendée,
  - [contact.AENSH-APSH@ac-nantes.fr](mailto:contact.AENSH-APSH@ac-nantes.fr) pour les AENSH et APSH

Un [guide de gestion des accompagnants des élèves et des agents en situation de handicap](#) est à votre disposition.

## Affiliation au régime de sécurité sociale obligatoire

---

En application des dispositions de l'article L712-6 du code de la Sécurité sociale, la gestion du dossier santé des personnels de l'Éducation nationale est obligatoirement assurée par la section locale de la M.G.E.N, même si vous n'êtes pas adhérent à cette mutuelle.

Pour effectuer vos démarches de rattachement, prenez dès à présent rendez-vous avec un conseiller en appelant le 3676 et dites « Rendez-vous rentrée » ou remplissez le [formulaire en ligne](#).

[En savoir plus](#)

M.A.J. le 08/07/2020

## Dans cette rubrique

---

- [Gestion des A.E.S.H](#)

## À télécharger

---

[Guide de l'accompagnant des élèves et des personnels en situation de handicap](#)

## Documents indispensables

---

- [A.E.S.H gérés par le S.A.E](#)
- [A.E.S.H gérés par le S.M.P.A2E](#)
- [A.E.S.H gérés par le S.M.P. L.M.S](#)

## À voir aussi

---

- [Sur le site du ministère de l'Éducation Nationale](#)

Rectorat de Nantes  
4, rue de la Houssinière  
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03  
Tél. 02 40 37 37 37